

**Compte-rendu Séance du Conseil Municipal  
du 27 janvier 2020**

Le vingt-sept janvier deux mil vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, Mme Sylvie CAILLOT, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Absents : Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), Mme Laurence CHANU (excusée), M. Yves-Marie DROUET,

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Renouvellement baux parcelles communales,
- Compétence facultative pour l'accompagnement des communes dans la définition de l'offre de service aux familles et le portage du conventionnement avec la CAF sur le territoire défini.
- Lotissement rue des Ecoles – Desserte en électricité et éclairage public

Les nouveaux objets porteront les numéros 12, 13 & 14.

**Informations du Maire**

- Les Murets d'Allonne
- Les Houguettes
- Le hangar municipal
- Projet CAP22 – déclinaison des services fiscaux sur le territoire de la Manche,
- Projet Géoparc sur le territoire unifié de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC),
- Dégradation du domaine public RD 650 (GAEC DROUET),
- Remerciements famille RIBET.

**01 Budget communal – Ouverture de crédits 2020**

Madame le Maire expose au Conseil que des travaux d'investissement sont en cours depuis le début de l'année, créateurs d'engagements contractuels et financiers.

Ces engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2020.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2019, conformément au tableau ci-dessous :

Article	Intitulé	Budget 2019	Ouverture 2020
		<b>643 928.09.09 €</b> (sauf 001 – 020 et chapitre 16)	<b>160 982.00 €</b>
2031	<i>Frais études (études de faisabilité – Gîte de groupe)</i>		4 000.00 €
2135	<i>Ins. Générale Agenc. Aménagt en cours (accessibilité logts communaux)</i>		2 300.00 €
		<b>Total</b>	<b>6 300.00 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif communal de 2020.

### **02 Budget communal – Pertes sur créances irrécouvrables**

Madame le Maire présente au Conseil la demande émanant du comptable public, Madame ACCOSSATO, sollicitant l'admission en non-valeur de titres émis par la commune en 2017 sur le budget assainissement.

Le motif invoqué par le comptable public est le suivant : pas de convention de poursuites avec l'Allemagne et décision d'effacement de la dette.

Le montant de cette créance s'élève à la somme de 106.11 euro TTC.

Le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ce titre non recouvré correspondant à l'état présenté.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** l'admission en non-valeur de cette créance éteinte d'un montant de 106.11 euro TTC.

Les dépenses en résultant seront mandatées sur l'exercice 2020 du budget communal à l'article 6541.

### **03 Réfection des lavoirs – Validation devis**

Madame le Maire présente au Conseil le devis signé par ses soins pour la réfection de 3 lavoirs, devis émanant d'Astre Environnement, à savoir :

- Lavoir des Dunes,
- Lavoir des Fontenelles,
- Lavoir de Romont.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la signature du devis d'Astre Environnement de Bretteville-en-Saire pour la réfection des trois lavoirs pour un montant de 4 875,00 €,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **04 Accessibilité logements mairie – Validation devis rampe d'accès**

Madame le Maire présente au Conseil les devis signés se rapportant à l'installation d'une rampe dans le cadre des travaux d'accessibilité pour l'accès aux logements communaux de la mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré

VALIDE la signature du devis de l'entreprise POULAIN BATIMENT pour l'installation d'une rampe d'accès s'élevant à 2 287,22 € HT,

VALIDE la signature du devis de l'entreprise CTPM pour la fabrication et la pose d'une rambarde s'élevant à 1 850 € HT

AUTORISE le Maire à effectuer les règlements correspondant à cette affaire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **05 Voirie – Aménagement RD 904E – Convention assistance technique avec Conseil Départemental**

Madame Le Maire rappelle au Conseil la nécessité d'aménager la RD 904<sup>E</sup> afin de sécuriser le cheminement des piétons, la circulation et le stationnement des riverains du nouveau lotissement « Les Murets d'Allonne ».

Après avoir pris connaissance de la délibération et du projet de convention définissant les engagements réciproques de chacune des parties (modalités d'étude, de réalisation, d'entretien ultérieur et de financement des aménagements des abords de la RD 904<sup>E</sup>, devant le lotissement),

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de réalisation et d'entretien du projet d'aménagement de la RD 904<sup>E</sup>,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **06 SDEM50 - Modification statuts (adhésion des EPCI)**

Madame le Maire présente au Conseil les documents se rapportant aux nouveaux statuts du SDEM50 approuvés le 12 décembre 2019 à l'unanimité par le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Le projet de modification statutaire a pour objectif de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences du SDEM50, ce que les statuts actuels ne permettent pas puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence AODE « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ».

Le Conseil, après en avoir délibéré,

VALIDE la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche,

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **07 Fourniture d'électricité – Transmission des données de contact**

Sans objet.

## **08 Maintenance photocopieurs – Prolongation garantie de maintenance**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune a un contrat de maintenance pour deux photocopieurs (groupe scolaire et mairie) avec la société DESK Basse Normandie de Cherbourg.

Ce contrat de maintenance arrivant à son terme le 23 février 2020, il convient de prolonger la garantie comme proposé par la société DESK.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de souscrire aux deux contrats de « prolongation de garantie » avec la société DESK Basse Normandie de Cherbourg, à savoir :

- photocopieur du groupe scolaire – SHARP ARM256 - pour un montant annuel de 420 € HT,

- photocopieur de la Mairie – SHARP MX2314 pour un montant 590 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les contrats et effectuer les règlements afférents à cette affaire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **09 Gîte de Groupe – Choix bureau d'étude**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération du 18 septembre 2019, concernant le lancement du projet et l'étude de faisabilité du gîte de groupe à Hatainville, et présente au conseil les différents devis reçus en Mairie :

- HESILMA de Falaise, montant de 10 100 € HT, pour 6 à 8 semaines d'études,
- STRATEMARK de Caen, montant de 19 800 € HT et 12 semaines d'études,
- CDHAT de Cherbourg a répondu négativement
- Maîtres du Rêve de Paris, n'a pas donné suite à notre demande

Après en avoir délibéré, le Conseil,

DECIDE de retenir le cabinet HESILMA de Falaise pour un montant de 10 100 € HT,

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **10 Subventions 2020**

Après examen, le Conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADEVA (Ass. Défense des Victimes de l'Amiante)	30.00 €
- Association d'Aide et d'intégration sociale	35.00 €
- Association Cantine Scolaire Les Moitiers	900.00 €
- Association développement soins palliatifs Nord Cotentin (ASPNC)	100.00 €
- ACREA (Après cancer ressources écoute activités) :	30.00 €
- Association Parents d'élèves Les Moitiers	870.00 €
- Association sportive du Collège A. Miclot	50.00 €
- Banque Alimentaire de la Manche	100.00 €
- Centre anti-cancéreux de Caen	35.00 €
- Club de l'Amitié	100.00 €
- Chorale Intermède	50.00 €
- Cœur d'enfant La Barjo	50.00 €
- Comice Agricole de Barneville	50.00 €
- Coopérative scolaire « Les Chardons Bleus »	1 000.00 €
- Côte des Isles Solidarité (Téléthon)	50.00 €
- Croix Rouge Française	50.00 €
- Groupe scolaire élémentaire de Bricquebec (CLIS)	50.00 €
- Gymusclub	50.00 €
- Association HBBC (Horse ball)	50.00 €

- Judo-club	30.00 €
- Lycée Maritime et Aquacole	35.00 €
- Paralysés de France	35.00 €
- Prévention Routière	35.00 €
- Restos du Cœur	50.00 €
- Rêves en Scène	35.00 €
- Secours Catholique	35.00 €
- Secours Populaire	35.00 €
- SEP Ligue française contre la sclérose en plaques	50.00 €
- SNSM (Sauvetage en mer)	200.00 €
- US Côte des Isles	75.00 €
- Zone Fortement Ludoactive	40.00 €
- Neire Maove (Les Vieux Gréments en Côte des Isles)	200.00 €
- Itinérance Solidarités réfugiés	60.00 €
- Divers	2 000.00 €

Le montant de 6 565 Euro sera inscrit à l'article 6574 du budget de l'année 2020.

### **11 PRL Les Houquettes – Nouvelle estimation Eclairage public**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération du 09 juillet 2013 se rapportant à une estimation du SDEM50 pour la desserte en électricité et éclairage public du PRL Les Houquettes.

Monsieur Alain LECHEVALIER 1er adjoint, présente au Conseil la nouvelle estimation établie par le SDEM pour le projet d'éclairage public avec une participation de la commune pour un montant de :

- Travaux de réseaux de distribution publique électricité et éclairage public – 13 200 €
- Travaux de fourniture et pose de matériel d'éclairage public - 24 600 €

Le Conseil, après avoir étudié les différents documents et après en avoir délibéré,

VALIDE la nouvelle estimation du SDEM50 pour une participation de la commune suivant les montants précités, CHARGE le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ces travaux.

### **12 Renouvellement baux parcelles communales**

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à la reconduction des baux pour l'occupation des parcelles des Mielles A 684, 687 et 688 d'une surface de 17ha50a et de la parcelle B 113 d'une surface de 19ha58a, baux consentis pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

PROPOSE la reconduction de ces baux pour trois ans sur la base d'un loyer annuel suivant :

- Parcelles A 684, A 687 et A 688, loyer de 320 €/an,
- parcelles B 113, loyer de 500 €/an

AUTORISE le Maire à signer avec les preneurs, les baux à intervenir.

Pour info, nous nous sommes rapprochés du Conservatoire pour envisager de leur confier la gestion des terrains communaux en territoire protégé.

### **13 Compétence facultative pour l'accompagnement des communes dans la définition et l'offre de services aux familles et le portage du conventionnement avec la CAF sur le territoire défini.**

Madame Le Maire informe le Conseil que la Communauté d'Agglomération du Cotentin a restitué la totalité des compétences enfance-jeunesses aux communes. Les conseils municipaux du Pôle proximité de la Côte des Isles ont décidé de conserver une gestion collégiale de ces services et d'en confier la gestion, par l'intermédiaire de services communes, à la communauté d'agglomération. La CAF et la CAC ont travaillé sur un nouveau dispositif, la convention territoriale globale (CTG). Il est proposé que la CTG constitue le nouveau cadre institutionnel partenarial pour l'ensemble des actions portées, directement ou collégalement dans un service commun, par les communes de moins de 10.000 habitants. La CTG serait signée avec la CAF pour une durée de deux ans, délai nécessaire à la réalisation des objectifs. La signature de la CTG implique que la CAC dispose d'une compétence dédiée lui permettant d'accompagner les territoires concernés dans le développement des services aux familles sachant que les communes conservent la compétence et leur pouvoir décisionnel dans la mise en œuvre des politiques.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le transfert de cette compétence qui doit être voté à la majorité qualifiée des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil

EMET un avis favorable au transfert à la communauté d'agglomération Le Cotentin de la compétence facultative « Accompagnement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation d'un schéma de développement territorial des services aux familles ainsi que, pour les communes de moins de 10.000 habitants, le portage de la convention territoriale globale et de la démarche PESL issu de la coordination des actions communales ».

#### **14 Lotissement rue des Ecoles – Desserte en électricité et éclairage public**

Monsieur Alain LECHEVALIER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au Conseil l'estimation du SDEM pour la desserte en électricité et éclairage public au Lotissement rue des Ecoles (Les Murets d'Allonne) avec une participation de la commune pour un montant de :

- Travaux de réseaux de distribution publique électricité et éclairage public – 15 200 € avec tranchée mise à disposition par la commune,
- Travaux de fourniture et pose de matériel d'éclairage public 13 800 €

Le Conseil, après avoir étudié les différents documents et après en avoir délibéré, VALIDE l'estimation du SDEM50 pour une participation de la commune suivant les montants précités, CHARGE Mme le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### **15 Questions diverses.**

- Composteurs collectifs – Les Murets d'Allonne
- Containers enterrés à l'entrée du PRL les Houguettes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 05 minutes.

Affichage : 21.01.2020 - Convocation 21.01.2020

Conseillers en exercice : 13 – Présents 10 – Votants 11.

Aux Moitiers d'Allonne, le 29 janvier 2020

Le Maire, Michèle SONILHAC